Mariage
Le vingt huitiesme jour de may et le troisiesme de juin mil sept
cent vingt deux après l'issue de la grande messe paroissiale de la
paroisse de la Garde, Diocese de Lescar, et d'une dispense de
Monsieur le grand Vicaire, et des trois publications faites
entre Jean Sarrailh de la paroisse de Bellocq, ville d'entre
deux eaux, diocese d'Aire, et Marie Catherine Sallenave
fille de feu Jean, et de Marie Catherine Sallenave
d'une part, et Marie Rebert, fille de feu Jean et de Marie
Rebert, d'autre part, ont receu la benediction nuptiale
par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde, en
presence de Jean Sarrailh, frere du marié, et de Jean
Sallenave, oncle de la mariée, et plusieurs autres parents
et amis qui ont signé avec les mariés et moy.

Jean Sarrailh — Sallenave — Marie Rebert — Sallenave — Rouvier prêtre

Baptême
Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux a esté
baptisé par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde
Jean Sarrailh, fils naturel et legitime de Jean Sarrailh et
de Marie Rebert, mariés, a esté son parrain Jean Sallenave
et sa marraine Marie Sallenave, lesquels ont signé avec moy.

Sallenave — Sallenave — Rouvier prêtre

Mariage
Le vingt huitiesme jour de may et le troisiesme de juin mil sept
cent vingt deux après l'issue de la grande messe paroissiale de la
paroisse de la Garde, Diocese de Lescar, et d'une dispense de
Monsieur le grand Vicaire, et des trois publications faites
entre Jean Sallenave, fils de feu Jean et de Marie Sallenave
d'une part, et Marie Sallenave, fille de feu Jean et de Marie
Sallenave d'autre part, ont receu la benediction nuptiale
par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde, en
presence de Jean Sarrailh, frere du marié, et de Jean
Sallenave, oncle de la mariée, et plusieurs autres parents
et amis qui ont signé avec les mariés et moy.

Jean Sarrailh — Sallenave — Marie Sallenave — Sallenave — Rouvier prêtre

Baptême
Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux a esté
baptisé par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde
Jean Sallenave, fils naturel et legitime de Jean Sallenave
et de Marie Sallenave, mariés, a esté son parrain Jean
Sarrailh et sa marraine Marie Rebert, lesquels ont signé avec moy.

Sarrailh — Rebert — Rouvier prêtre

Mariage de Jean Sallenave et de Marie Sallenave

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux après l'issue de la
grande messe paroissiale de la paroisse de la Garde, Diocese de
Lescar, et d'une dispense de Monsieur le grand Vicaire, et des trois
publications faites entre Jean Sallenave, fils de feu Jean et de
Marie Sallenave d'une part, et Marie Sallenave, fille de feu
Jean et de Marie Sallenave d'autre part, ont receu la benediction
nuptiale par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde, en
presence de Jean Sarrailh, frere du marié, et de Jean
Sallenave, oncle de la mariée, et plusieurs autres parents
et amis qui ont signé avec les mariés et moy.

Jean Sarrailh — Sallenave — Marie Sallenave — Sallenave — Rouvier prêtre

Baptême de Jean Sallenave et de Marie Sallenave

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux a esté
baptisé par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde
Jean Sallenave, fils naturel et legitime de Jean Sallenave
et de Marie Sallenave, mariés, a esté son parrain Jean
Sarrailh et sa marraine Marie Rebert, lesquels ont signé avec moy.

Sarrailh — Rebert — Rouvier prêtre

Mariage de Jean Sarrailh et de Marie Rebert

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux après l'issue de la
grande messe paroissiale de la paroisse de la Garde, Diocese de
Lescar, et d'une dispense de Monsieur le grand Vicaire, et des trois
publications faites entre Jean Sarrailh, fils de feu Jean et de
Marie Sallenave d'une part, et Marie Rebert, fille de feu
Jean et de Marie Rebert d'autre part, ont receu la benediction
nuptiale par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde, en
presence de Jean Sallenave, oncle du marié, et de Jean
Sallenave, oncle de la mariée, et plusieurs autres parents
et amis qui ont signé avec les mariés et moy.

Jean Sarrailh — Sallenave — Marie Rebert — Sallenave — Rouvier prêtre

Baptême de Jean Sarrailh et de Marie Rebert

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux a esté
baptisé par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde
Jean Sarrailh, fils naturel et legitime de Jean Sarrailh
et de Marie Rebert, mariés, a esté son parrain Jean
Sallenave et sa marraine Marie Sallenave, lesquels ont signé avec moy.

Sarrailh — Sallenave — Rouvier prêtre

Mariage de Jean Sarrailh et de Marie Sallenave

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux après l'issue de la
grande messe paroissiale de la paroisse de la Garde, Diocese de
Lescar, et d'une dispense de Monsieur le grand Vicaire, et des trois
publications faites entre Jean Sarrailh, fils de feu Jean et de
Marie Sallenave d'une part, et Marie Sallenave, fille de feu
Jean et de Marie Sallenave d'autre part, ont receu la benediction
nuptiale par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde, en
presence de Jean Sallenave, oncle du marié, et de Jean
Sallenave, oncle de la mariée, et plusieurs autres parents
et amis qui ont signé avec les mariés et moy.

Jean Sarrailh — Sallenave — Marie Sallenave — Sallenave — Rouvier prêtre

Baptême de Jean Sarrailh et de Marie Sallenave

Le premier jour de juillet mil sept cent vingt deux a esté
baptisé par moy soussigné curé de la paroisse de la Garde
Jean Sarrailh, fils naturel et legitime de Jean Sarrailh
et de Marie Sallenave, mariés, a esté son parrain Jean
Sallenave et sa marraine Marie Sallenave, lesquels ont signé avec moy.

Sarrailh — Sallenave